



Le versement du Revenu de Solidarité Active (RSA), vous donne des droits et des devoirs

Vous êtes invité.e par sms/mail à prendre un 1er rendez-vous d'orientation avec la Caf sur RDV-Insertion

Ce RDV est obligatoire et doit être positionné sur RDV-Insertion **dans un délai de 5 jours**

Le délai de 5 jours est respecté

Le délai de 5 jours n'est pas respecté

Vous rencontrez des difficultés pour prendre le RDV

Le module de RDV est automatiquement désactivé

Problème de connexion internet, lien invalide...

Vous devez rapidement contacter la Caf au



Le RDV est confirmé

Aucun RDV n'est positionné

Un conseiller Caf vous contacte pour vous fixer un RDV

Vous recevez un sms/mail de confirmation

Un message de confirmation vous rappelle la date, l'heure et l'adresse du lieu de RDV

Un rappel vous sera renvoyé 48h avant le RDV

Vous vous présentez au RDV d'orientation fixé

Vous ne vous présentez pas au RDV d'orientation fixé

Vous conservez vos droits RSA et vous êtes orienté vers votre parcours d'insertion

Vous vous exposez à un risque de suspension de votre RSA